

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ACTIVITÉS D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - STAGE 1			
Code	PAKN3B89KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	264 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Frédéric OTTO (frederic.otto@helha.be)		
Coefficient de pondération		120	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Les stages permettent à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle et d'être confronté à la réalité de la profession et du terrain.

Les différents intervenants des AA sont:

AIP: F. Otto, M. Pestiaux, P. Flament, C. Bagniet, M. Lerouge, V. Vandercam et A. Dricot

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 3 **Diriger**

- 3.1 Organiser la gestion des ressources humaines, matérielles et administratives
- 3.3 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.4 Participer à la démarche qualité
- 3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 3.6 Motiver et dynamiser les collaborateurs

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**

- 4.1 Identifier la situation
- 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé

5.4 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire

5.5 Participer à la promotion de la santé

Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels

6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs

6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

6.5 Rédiger un rapport kinésithérapeutique motivé et argumenté sur la réalisation du traitement et les résultats obtenus

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE contribue au développement des compétences et capacités professionnelles de l'étudiant. Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir d'un cas clinique simple et de l'exposer oralement, de réaliser un diagnostic kinésithérapeutique, d'expliciter un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles, de pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel, d'assurer une communication professionnelle pluridisciplinaire et démontrer une attitude éthique et un comportement déontologique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAKN2B72KIN, PAKN2B74KIN, PAKN2B80KIN

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B89KINA	Activités d'intégration professionnelle - stage 1 (y compris l'éducation citoyenne)	264 h / 12 C
--------------	---	--------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B89KINA	Activités d'intégration professionnelle - stage 1 (y compris l'éducation citoyenne)	120
--------------	---	-----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelle - stage 1 (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	16_PAKN3B89KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	264 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Frédéric OTTO (frederic.otto@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

cfr règlement des stages

Objectifs / Acquis d'apprentissage

cfr règlement des stages

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

cfr règlement des stages

Démarches d'apprentissage

cfr règlement des stages

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

règlement des stages

Supports

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	100	Stg	100
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).